

Fiche de validation avant achat d'un véhicule

À remplir avant la commande. Un véhicule acheté puis refusé au classement est une immobilisation sèche.

Véhicule envisagé _____ Le _____

QUESTION	RÉPONSE
Pour quelle série ce véhicule est-il destiné ?	1re T · 2e T · TGR · TLS
Sa capacité correspond-elle aux bornes de la série ?	
Son âge à la date d'affectation prévue est-il inférieur à 5 ans ?	
Combien d'années d'exploitation restantes avant la limite de la série ?	
S'il s'agit d'une TGR : le modèle figure-t-il à l'annexe 5 en vigueur ?	Vérifié auprès de l'administration le
S'il s'agit d'une TGR : quatre portes, 4 à 7 places ?	
L'aménagement vise-t-il le type LUXE ou TOURISME, et le véhicule le permet-il ?	
Le véhicule est-il soumis au chronotachygraphe ?	
Combien de places la carte grise portera-t-elle exactement ?	
Ce véhicule complète-t-il ou constitue-t-il la flotte minimale exigée ?	

La cinquième ligne est celle qui coûte le plus cher si elle est sautée.

L'annexe 5 est la liste établie en 2014 : un modèle apparu depuis, berline électrique comprise, se vérifie auprès de l'administration. Cinq minutes de vérification, face à plusieurs centaines de milliers de dirhams d'immobilisation.

Dossier conducteur

Une fiche par conducteur. Deux échéanciers séparés, deux alertes distinctes.

CHAMP	CONTENU
Nom, fonction, statut	salarié · non-salarié · temps partiel · saisonnier
Permis : catégorie et validité	
Carte de conducteur professionnel : numéro	
Date de la dernière formation accomplie	C'est de cette date que court le cycle de 5 ans
Échéance calculée de la carte	
Date de dépôt de la demande de formation auprès de l'établissement agréé	au plus tard 3 mois avant l'échéance
Date de la dernière visite médicale	
Échéance médicale (cycle de 2 ans) distincte de la précédente	
Déclaration CNSS / AMO	Oui / Non
Pièces archivées	copies datées

5 ans

à compter de la **dernière formation accomplie**, pas de l'émission de la carte.

2 ans

visite médicale, sur un cycle propre. **Deux alertes distinctes.**

Clauses minimales du contrat avec une agence

Une agence répond envers son client de la bonne exécution des prestations, y compris exécutées par un tiers. Vous êtes ce tiers.

Cela ne vous rend pas responsable envers le client de l'agence, **mais cela fait de vous le premier fournisseur qu'elle vérifiera — et le premier contre lequel elle se retournera.**  **N3** Guide 09

1 • Identification des véhicules affectés

Immatriculation, série, capacité, type d'aménagement. **Une prestation vendue en LUXE s'exécute en LUXE.**

2 • Preuve des documents réglementaires

Engagement de fournir, à première demande, la copie de l'autorisation, de l'assurance et de la carte professionnelle du conducteur affecté.

3 • Standards de conduite et horaires

Points de prise en charge, amplitudes, respect des temps de conduite. Une agence qui coordonne aussi l'hébergement calera ces horaires sur ses propres contrats.  **C4** Guide 06

4 • Procédure de remplacement en cas de panne

Délai d'intervention, véhicule de substitution, qui paie quoi.  **N2** Guide 05

5 • Personne d'astreinte

Un nom, un numéro, une plage horaire.

6 • Politique de sous-traitance

Pas de substitution d'un autre transporteur sans accord préalable, et **maintien du même niveau réglementaire.**

7 • Gestion des incidents

Qui informe qui, dans quel délai, et par quel moyen conservant la preuve.

8 • Facturation et annulation

Barème, délais, et sort des frais engagés.

REPÈRE DE GESTION

Ces huit points sont un repère professionnel. **Ils ne remplacent pas la relecture d'un juriste.**